



AUDIPROGROUPE

LETTRE D'INFORMATION
LEGALE
PREALABLE A NOTRE
DEMARCHE DE CONSEIL

Remis le *A*

Le client :

Le conseiller :

Nom :

Nom :

Signature :

Signature :

Rédigé en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client

Madame, Monsieur,

Vous envisagez de nous consulter en tant que conseil et nous vous en remercions.

Ce document est un élément essentiel de notre relation puisqu'il résume toutes les informations légales que nous devons vous communiquer préalablement à notre démarche de conseil.

Au vu de notre statut de professionnel réglementé et contrôlé, vous devez garder en mémoire les éléments suivants :

NOTRE ENTREPRISE

Informations Légales concernant notre entreprise :

Raison sociale	COMPAGNIE FINANCIERE JAVault
Nom commercial	AUDIPRO GROUPE
Adresse du siège social	36 allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET
N° SIREN	435 110 143
RCS	Bordeaux
Capital social	7 622.45 €
Forme juridique	SARL
Code NAF (APE)	6420Z
Gérant	Christian JAVault
E-mail	contact@audipro.fr
Téléphone	05 57 70 40 58

Nous sommes un cabinet fournissant des conseils en entreprise ainsi que des conseils en organisation du patrimoine privé ou professionnel. Nous vous accompagnons pour optimiser et valoriser votre épargne et/ou celle de votre entreprise. Nous exerçons également dans le domaine du courtage d'assurances de personnes y compris la réalisation d'opérations en assurance vie afin de pouvoir vous proposer des solutions et concrétiser vos projets.

Notre activité est notamment spécialisée dans les domaines de l'épargne salariale, la retraite, et la protection des dirigeants TNS.

Notre démarche s'inscrit dans un processus de prestation de conseil, et elle est rémunérée en tant que telle. Elle a notamment pour objet d'établir un pré-audit gratuit qui sera réalisé grâce à une prise de renseignements aussi complète que possible que nous vous proposons au terme de ce préambule.

Ce pré-audit nous permettra de mettre en forme votre situation, d'envisager des conclusions et d'établir un diagnostic à la lumière de vos intentions. Ce n'est qu'à l'issue de celui-ci que vous sera proposée une intervention dont les contours et les modalités de rémunération seront détaillés ultérieurement.

Vous aurez compris que de la qualité de l'information que vous allez nous transmettre aujourd'hui dépendra largement la qualité des orientations que nous pourrions être en mesure de vous suggérer. Nous vous affirmons que l'ensemble de ces informations est couvert par **le secret professionnel légal**. En effet, les informations ainsi recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par NET SYSTEMS, SAS située à Talence (33400) immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro SIREN 422 241 208, pour un traitement sécurisé interne à notre société. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées exclusivement aux membres de la société ou à nos partenaires dans un cadre strictement confidentiel.

Page 2 sur 7

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à notre service de gestion par mail à contact@audipro.fr. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en nous en faisant part.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Nous sommes immatriculés au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 07004540 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- L'activité de **conseil en investissement financier (CIF)** conformément à l'article 541-1 du Code Monétaire et Financier, proposant des prestations de conseil indépendant mais également non indépendant au sens de l'article 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Nous sommes membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), enregistré sous le n° E003418. Cette organisation professionnelle est agréée par L'Autorité des Marché Financiers (AMF) dont les coordonnées sont les suivantes :

AMF
17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
www.amf-france.org

A ce titre nous nous sommes engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur le site www.anacofi.asso.fr.

- L'activité d'**Intermédiaire en Assurance (IAS)** conformément aux articles L 511-1 et suivants du Code des assurances, en tant que courtier de type B. Nous vous informons que nous sommes également membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances.
- L'activité d'**Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)** conformément aux articles L 519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier en tant que mandataire non exclusif. A ce jour, nous ne travaillons qu'avec un seul établissement, MY MONEY BANK, mais de manière non exclusive.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de Résolution (ACPR) dont les coordonnées sont les suivantes :

ACPR
4 place de Budapest
CS 92459
75436 Paris Cedex 09
<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Nous sommes par ailleurs **Démarcheur bancaire ou financier** conformément aux articles L 341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Nous avons signé pour cela des mandats avec les établissements PRADO EPARGNE/AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, GROUPAMA GAN VIE/GAN EUROCOURTAGE, ERES, CARDIF, et MY MONEY BANK. Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

De plus, nous disposons, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière** suffisantes couvrant nos diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

- Responsabilité Civile et Professionnelle souscrite auprès de la société AMLIN INSURANCE SE – police n° 2003PCA233

ACTIVITES	MONTANTS GARANTIS
CIF	300 000 € par sinistre 600 000 € par période d'assurance
IAS	1 525 000 € par sinistre 3 048 981 € par période d'assurance
IOBSP / Démarcheur bancaire	500 000 € par sinistre 800 000 € par période d'assurance
Démarcheur Financier	300 000 € par sinistre 600 000 € par période d'assurance

- Garantie Financière souscrite auprès de la société AMLIN INSURANCE SE – police n° 2005PFC028

ACTIVITES	MONTANTS GARANTIS
IAS	115 000 € par période d'assurance

PARTENAIRES COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Nous tenons à votre disposition sur simple demande, la liste exhaustive de nos partenaires, compagnies, et fournisseurs avec lesquels nous travaillons et que nous avons rigoureusement sélectionnés. Nous vous en présentons les principaux :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GROUPE APICIL	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
ATEXYA	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
CARDIF	Assurance de personnes + Epargne Salariale	Convention de Courtage + Démarchage	Commission
GENERALI	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
MMA	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
PRADO EPARGNE/ AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	Epargne Salariale	Convention de Courtage + Démarchage	Commission
PRIMONIAL	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
SWISSLIFE	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission

Nous vous rappelons que nous sommes libres de tout organisme et ne représentons aucun d'entre eux. Nos compétences professionnelles, les règles déontologiques auxquelles nous avons souscrites et notre connaissance du marché pourront vous assister dans la sélection d'un fournisseur qui requerra toutes les qualités nécessaires à l'élaboration de votre projet.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Notre rémunération provient de commissions et d'honoraires au titre de nos activités de courtier d'assurance, de conseiller en investissement financier, de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement, et de démarcheur bancaire ou financier.

Page 4 sur 7

Pour tout acte d'intermédiation, nous sommes rémunérés par des commissions versées par les compagnies et fournisseurs. Nous percevons pour les solutions financières ou bancaires mises en place au sein de nos partenaires qui nous autorisent à commercialiser le produit, une rémunération sur les frais d'entrée, déduction faite de la part conservée par notre partenaire auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 1.50 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Concernant les produits non financiers ou bancaires, nous sommes rémunérés sur un pourcentage allant de 0 à 20 % des cotisations du contrat souscrit. Ce pourcentage sera détaillé pour chaque contrat qui vous est proposé dans le cadre d'une étude.

Par ailleurs, afin de rémunérer notre activité de conseil, nous pouvons également percevoir des honoraires établies en fonction du temps passé ou au forfait, suivant le degré de complexité des dossiers et de la problématique spécifiée par le client, dans le cadre de missions.

Ces honoraires dépendent donc de la mission confiée par le client particulier ou entreprise qui sera matérialisée par une lettre de mission personnalisée en fonction des éléments fournis. Aucune mission ne saurait commencer sans une lettre de mission préalablement signée par le client et notre société.

Nous vous joignons en annexe une grille tarifaire indicative relative aux missions que nous pouvons vous proposer.

Le mode de facturation et le mode de rémunération se font au cas par cas suivant la situation et les objectifs du client.

Ainsi, il se peut qu'une mission rétribuée, en premier lieu, en notes d'honoraires, aboutisse à la mise en place de solutions et à la souscription de contrats auprès de nos partenaires, rémunérés alors en commissions par nos partenaires.

Concernant nos tarifs de frais de dossier d'assurance, si le client souscrit un contrat auprès d'un de nos partenaires par notre intermédiaire à la suite de notre étude, il en sera exempté et nous ne percevons que les commissions dues par notre partenaire au titre du contrat souscrit.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

**Article 325-12-1 du RGAMF et
Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014**

Il est de notre devoir de vous signaler nous avons mis en place une procédure de traitement de vos éventuelles réclamations. Après une demande écrite de votre part, nous nous engageons dans les plus brefs délais à vous répondre. Un médiateur interne est en charge des dossiers plus complexes et nous vous assisterons pour saisir les médiateurs lorsqu'ils ne dépendent plus de notre compétence afin d'avoir une réponse adaptée à votre demande.

1. MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, notre service réclamation peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier	AUDIPRO GROUPE 36 allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET
Par téléphone	05 57 70 40 58
Par mail	contact@audipro.fr

2. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Dès réception de votre réclamation, celle-ci est analysée et enregistrée dans notre registre.

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de difficultés rencontrées dans le traitement de votre réclamation, il faudra solliciter en priorité le médiateur de notre entreprise à l'adresse suivante :

AUDIPRO GROUPE
Service Médiation et Relation Clients
36 allée du Grand Oustau
33950 LEGE CAP FERRET

3. SAISINE D'UN MEDIATEUR

En cas de difficultés supplémentaires, vous pouvez saisir un médiateur externe à notre entreprise.

Médiateur du Conseil en Investissement Financier	<p>I – <u>Médiateur compétent litiges avec une entreprise</u> Médiateur de l'ANACOFI 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS</p> <p>II – <u>Médiateur compétent litige avec un consommateur</u> Mme Marielle COHEN-BRANCHE Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html</p>
Médiateur de l'Assurance	<p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</p>
Médiateur d'Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement	<p>Médiation de la consommation – ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet : http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp</p>

Nous vous remercions de tout l'intérêt que vous avez porté à cette introduction à notre démarche de conseil qui vous a permis également de mesurer le professionnalisme et la qualité de la prestation que nous souhaitons instaurer dans nos relations.

NOS TARIFS DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER APPLICABLES EN 2018

TARIF indicatif de CONSEIL (HONORAIRES)		
ACTE	HT	TTC
Pré-audit (prise d'éléments puis rdv pour commenter votre situation actuelle, soumission d'une lettre de mission)	GRATUIT	GRATUIT
A l'issue du pré-audit HONORAIRES après acceptation d'une lettre de mission signée de votre part		
Tarif horaire d'audit de base Particulier	125 €/heure	150 €/heure
Tarif horaire d'audit de base Entreprise	145 €/heure	174 €/heure
Tarif horaire réunion de présentation d'audit Particulier et Entreprise	72 €/heure	86,40 €/heure
Tarif horaire administratif	49 €/heure	58,80 €/heure
RETRAITE :		
Forfait Reconstitution de carrière simple	640 €	768 €
Forfait Reconstitution de carrière complexe (plus de deux régimes)	A partir de 832 €	A partir de 998,40 €
Forfait Reconstitution de carrière avec éléments d'extranéité (expatriés – impatriés)	Sur devis	Sur devis
Option 1 : Mise à jour de votre dossier initial avant départ à la retraite	15 % du montant initial	15 % du montant initial
Option 2 : Suivi et mise à jour réguliers du dossier initial selon la proximité du départ à la retraite (entre 3 et 5 ans)	25 % du montant initial	25 % du montant initial
EPARGNE SALARIALE :		
Forfait Mise en place d'un PEE/PERCO abondement simple	320 €	384 €
Forfait Mise en place d'un PEE/PERCO abondement complexe	560 €	672 €
Forfait Assistance à la mise en place d'un accord d'intéressement	690 €	828 €
Forfait Assistance à la mise en place d'un accord de participation	590 €	708 €
Forfait renouvellement accord d'intéressement / accord de participation sur 3 ans	140 €	168 €
Avec option suivi – forfait calcul des droits sur 3 ans ➤ Pas de facturation si aucun versement déclenché sur l'année	50 € / an de 1 à 5 salariés + 5 € / salarié supplém.	60 € / an de 1 à 5 salariés + 6 € / salarié supplém.
AUDIT FINANCIER CONSEIL EN ALLOCATION D'ACTIFS – SUIVI DYNAMIQUE :		
Forfait 1 Forfaitaire	69,66 €/mois*	83,59 €/mois*
Forfait 2 : Forfaitaire + variable *Pour un portefeuille simple – majoration de 33% si portefeuille complexe	29.29 €/mois* + 10% Performance	35,15 € TTC / mois* + 10% Performance
Profilage et étude initiale et composition de l'allocation de départ	450 €	538,20 €

NOS TARIFS DE FRAIS DE DOSSIER ASSURANCES APPLICABLES EN 2018

TARIF de recherche, montage administratif et comparatif préalable à la souscription	
ACTE	TTC
Contrat individuel	45 €
Contrat Travailleur Non Salarié	75 €
Contrat Collectif	125 €